

VD_GERICHTE OC03.024697 vom 1. September 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-09-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_OC03.024697

FR: VD_GERICHTE OC03.024697 du 1 septembre 2021

IT: VD_GERICHTE OC03.024697 del 1 settembre 2021

Erwägungen

E. 1

Par décision du 26 mars 2021, la Juge de paix du district de Lausanne (ci-après : juge de paix) a remis au curateur L. _____ le compte annuel 2019 et le compte final 2020 de la curatelle de représentation et de gestion de feu B.W. _____, approuvés dans sa séance du 8 décembre 2020, lui a alloué une indemnité de 1'400 fr. et le remboursement de ses débours, par 400 fr., pour le compte annuel 2019, ainsi qu'une indemnité de 525 fr. et le remboursement de ses débours, par 150 fr., pour le compte final, montants mis à la charge de la succession de feu B.W. _____, à percevoir auprès du représentant de celle-ci, A.W. _____, et l'a définitivement libéré de ses fonctions, les dispositions de l'action en responsabilité des art. 454 ss CC (Code civil suisse du 10 décembre 1907 ; RS 210) demeurant réservées. Par décision également rendue le 26 mars 2021, la juge de paix a invité A.W. _____, en sa qualité de représentant de la succession de feu B.W. _____, à verser au curateur L. _____ le montant de l'indemnité et des débours qui lui ont été alloués selon décision du même jour, qu'elle lui a fait parvenir en copie. Elle l'a par ailleurs invité à régler, au moyen du bulletin de versement qui lui parviendrait par courrier séparé, les frais de justice pour le contrôle annuel et/ou examen des comptes de la curatelle du 8 décembre 2020, arrêtés, conformément à l'art. 50m al. 1 TFJC (Tarif du 28 septembre 2010 des frais judiciaires civils ; BLV 270.11.5), à un total de 200 fr. (2 x 100 fr.). Par lettre du 6 avril 2021, L. _____ a contesté le montant des débours qui lui ont été alloués pour le compte 2020, indiquant qu'il avait été amené à effectuer de très nombreux déplacements au chevet de la personne concernée pendant les premiers mois de l'année compte tenu de sa forte sollicitation et pour l'administration de son entrée en EMS. Il a joint une pièce à son écriture, soit un décompte kilométrique établi le 10

- 3 - juin 2020 et transmis à l'assesseure, T. _____, lors de la remise du compte.

E. 2

Par décision du 14 avril 2021, annulant et remplaçant sa décision du 26 mars 2021, la juge de paix a remis au curateur L. _____ le compte annuel 2019 et le compte final 2020 de la curatelle de représentation et de gestion de feu B.W. _____, approuvés dans sa séance du 8 décembre 2020, lui a alloué une indemnité de 1'400 fr. et le remboursement de ses débours, par 400 fr., pour le compte annuel 2019, ainsi qu'une indemnité de 525 fr. et le remboursement de ses débours, par 800 fr., pour le compte final, montants mis à la charge de la succession de feu B.W. _____, à percevoir auprès du représentant de celle-ci, A.W. _____, et l'a définitivement libéré de ses fonctions, les dispositions de l'action en responsabilité des art. 454 ss CC demeurant réservées. B. Par acte du 25 avril 2021, A.W. _____, fils de feu B.W. _____, a recouru contre les décisions précitées, contestant devoir payer les indemnités et débours alloués au curateur pour les années 2019 et 2020, ainsi que les frais de justice relatifs à l'examen des comptes de la curatelle, et

protestant contre l'augmentation, sans aucun justificatif, du montant des débours alloués au curateur pour l'année 2020. Il a joint deux pièces à l'appui de son écriture. Le 26 mai 2021, la juge de paix a transmis à la Chambre de céans un courrier de L._____ du 21 mai 2021, réclamant le paiement de ses indemnités et débours pour les comptes 2019 et 2020, ainsi que son annexe, soit un échange de courriels entre le prénommé et A.W._____ des 19 et 21 avril 2021. Par lettre du 31 mai 2021, la Juge déléguée de la Chambre des curatelles a répondu à L._____ que A.W._____ avait interjeté recours de sorte que sa demande était prématurée.

- 4 - C. La Chambre retient les faits suivants :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.